



2017-2018

## Notice descriptive à imprimer et conserver

# Licence professionnelle Métiers du notariat à distance

## Sommaire

1. Prérequis / L'accès à la formation .....	2
2. Programme d'études.....	3
3. Organisation pédagogique de la formation.....	4
4. Évaluations et examens.....	5
5. Procédure de sélection et d'inscription .....	6
6. Tarifs.....	7

## ● Objectif

Préparer au métier de collaborateur des offices de notaires (assistant de rédaction)

Ouvrir de manière subsidiaire l'accès aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier et autres professions juridiques.

Son objectif est double : une insertion professionnelle immédiate et un tremplin pour la poursuite d'une formation diplômante pouvant aboutir à terme à la présentation du diplôme de l'examen de contrôle des connaissances techniques (article 7 du décret 73-609 du 05 juillet 1973 modifié) afin d'obtenir le grade de notaire assistant, salarié ou associé d'un office notarial.

La Licence professionnelle « métiers du notariat » permet d'accéder en 1 an, après un cursus juridique de 2 années post-baccalauréat, à des fonctions de rédacteur d'actes mais également autorisant la préparation du diplôme de l'Institut des métiers du notariat en qualité de collaborateur-stagiaire.

## Débouchés professionnels

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle des métiers du notariat ont vocation à intégrer un office de notaire en qualité de rédacteur d'actes.

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle des métiers du notariat peuvent, s'ils le préfèrent, continuer leur formation professionnelle. Ils peuvent s'inscrire à l'Institut des métiers du notariat de Lyon ou à tout autre institut des métiers du notariat (IMN) agréé par le CNEPN en vue de la préparation du diplôme de l'Institut des métiers du notariat (DIMN).

# 1. Prérequis / L'accès à la formation

## Formation initiale

La Licence professionnelle « métiers du notariat » est un diplôme délivré dans le cadre d'une formation initiale.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 17 novembre 1999 du Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, les étudiants souhaitant accéder à ce cursus doivent justifier :

- D'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle « métiers du notariat » (notamment licence en droit, DUT carrières juridiques, BTS notariat)
- ou dans les mêmes conditions de la validation de 120 crédits ECTS dans le cadre d'un cursus de licence
- Ou d'un diplôme ou titre homologué par l'état au niveau III ou reconnu de même niveau par une réglementation nationale.
- Ou de l'une des validations prévues aux articles L 613-3 et suivants du code de l'éducation

## Formation continue

Les salariés du secteur privé et en l'occurrence des offices de notaires peuvent suivre au cours de leur vie professionnelle des actions de formation continue, soit dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise à l'initiative de l'employeur, soit dans le cadre de congés individuels reconnus à tout salarié tels que le congé individuel de formation (CIF), le congé bilan de compétences (CBC) et le congé validation des acquis de l'expérience (CVAE). Cette licence n'est pas accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Dans tous les cas, les candidats à la Licence professionnelle « métiers du notariat » par la voie de la formation continue qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme Bac + 2 à caractère juridique devront obtenir préalablement une validation de leurs acquis professionnels délivrée par une commission de validation constituée au sein de l'Université après examen de leur candidature, et à laquelle doit participer un notaire.

Ensuite, une commission de sélection de la Licence professionnelle pourra recruter les candidats après examen de leur dossier et définir au cas par cas le cursus de chacun en fonction de leurs diplômes et expériences. La commission pourra les dispenser du stage et/ou du projet tutoré.

Dans tous les cas le recrutement des étudiants s'effectuera sur la base d'un dossier de candidature en ligne soumis à la commission pédagogique de la Licence professionnelle, qui comprendra des universitaires mais aussi des notaires désignés par le CNEPN et présidée par le responsable scientifique du diplôme avec voix prépondérante en cas de difficulté.

## Un équipement informatique est requis pour suivre cette formation.

Le détail du matériel minimum indispensable est indiqué dans la rubrique **organisation pédagogique de la formation**.

# 2. Programme d'études

Formation complète		Crédits (CR)	Réf. Cned
Licence professionnelle «métiers du notariat» en 1 an		60	P 8LNO
Formation par unités		Crédits (CR)	Ref. Cned
Semestre 1			
<b>Unité 1</b> Famille et patrimoine	Fondamentaux de droit des personnes et de la famille Régimes matrimoniaux Successions Libéralités	15	P 8LN1
<b>Unité 2</b> Contrats, affaires et sûretés	Droit des obligations et des contrats Droit des affaires Sûretés	15	P 8LN2

<b>Semestre 2</b>			
<b>Unité 3</b> Droit immobilier	Fondamentaux de droit des biens Urbanisme Construction Copropriété Vente immobilière Publicité foncière	14	P 8LN3
<b>Unité 4</b> Pratique professionnelle	Fondamentaux de droit professionnel notarial (Déontologie, responsabilité, principes de comptabilité et gestion d'office...) Techniques de rédaction (préparation, suivi de dossier et rédaction d'actes : droit de la famille et du patrimoine familial, droit des affaires, droit immobilier, techniques contractuelles...) Techniques liquidatives Fiscalité Anglais juridique	12	P 8LN4
<b>Unité 5</b> Stage	<p>Une période de stage d'une durée de <b>12 à 16 semaines est obligatoire</b>, sauf dispense opérée par la commission de sélection.</p> <p>Le stage doit être effectué dans un office de notaires au second semestre ; il doit permettre à l'étudiant d'aborder tous les types d'actes qu'est susceptible de se voir confier un collaborateur de niveau T1 tel que défini par la Convention collective du notariat.</p> <p>Ce stage doit donc être transversal et offrir à l'étudiant une approche du droit de la famille, du droit de l'immobilier et du droit des affaires et des actes courants pratiqués dans les offices de notaires afin d'aborder les 4 pôles de compétences de la profession repris par les épreuves de validation du diplôme ; il doit également permettre à l'étudiant de s'initier aux logiciels professionnels du notariat.</p> <p>La recherche du stage s'effectue par l'étudiant lui-même avec le relais du CNEPN; une fois obtenu, ce stage est soumis à la validation du responsable pédagogique de la Licence.</p> <p>Un suivi du stage sera effectué par un tuteur universitaire.</p> <p>En cas de difficultés, le tuteur universitaire pourra s'adresser au maître de stage afin de résoudre la situation.</p> <p>Le tutorat universitaire est assuré par tout enseignant ou professionnel intervenant dans la formation en partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le CNEPN.</p> <p>Un rapport de stage (ou d'activité, en cas de dispense de stage) doit être rédigé. Ce rapport est noté et fait l'objet d'une soutenance.</p>	2	P 8LN5
<b>Unité 6</b> Projet tutoré	Rédaction d'un mémoire sous la direction d'un tuteur universitaire ; l'étudiant doit rédiger une démonstration juridique sur un sujet défini en accord avec son tuteur, portant sur l'étude et la résolution (aspects théoriques et pratiques) d'un ou plusieurs cas rencontrés dans l'entreprise. Le projet est noté et fait l'objet d'une soutenance.	2	P 8LN6

### 3. Organisation pédagogique de la formation

#### Durée de la formation

La formation se déroule d'octobre à juin.

Le style d'apprentissage est basé sur une acquisition et un développement de compétences.

Les contenus théoriques constituent une base de connaissances, laquelle est ensuite réexploitée au travers des différentes

évaluations proposées par les enseignants.

Pour cela, les apprenants disposent :

- des contenus en ligne, à télécharger et/ou à imprimer, accessibles via une plateforme pédagogique.
- d'un accès à la bibliothèque numérique de l'Université, afin de permettre à l'étudiant de faire des recherches personnelles pour suivre l'actualité juridique et compléter ses connaissances ;
- d'un accompagnement pédagogique à distance : **service de webtutorat**, évaluations soumises à correction, forums d'échange avec ses pairs et/ou avec le **webtuteur**, etc...
- d'un accompagnement par des personnes ressources : facilitateurs, tuteur universitaire (pour accompagner le travail individuel sur le mémoire), référent pédagogique du dispositif, etc...

## **Accompagnement**

Deux formes d'accompagnement sont combinées :

### Le Cned vous accompagne :

Accompagnement proactif en début de formation : 30min de contact téléphonique pour faire le point sur les aspects administratifs, technologiques, etc...

### L'Université vous accompagne :

Accompagnement pédagogique réactif tout le long de la formation. Cet accompagnement comporte des phases de présence du web **tuteur** au sein des forums d'échange (réponse aux questions, méthodologie, exercices en autocorrection et exercices faisant l'objet d'une correction individuelle (devoirs-maison), etc.). Cette organisation sera présentée par l'équipe pédagogique en début de formation.

## **Les conditions et temps de travail**

Suivre cette formation demande un travail quotidien minimum d'environ 1 à 2 heures. Il s'agit d'un temps de travail indicatif. Il vous appartient d'organiser votre travail personnel à votre convenance, soit en tranches horaires quotidiennes, soit en journées de travail.

En formation à distance, il est recommandé de se consacrer quotidiennement à sa formation.

L'organisation de ce travail personnel est possible dans des contextes et lieux multiples.

## **Équipement informatique indispensable pour suivre la formation**

Un micro-ordinateur multimédia de type PC ou Mac, équipé :

- ▶ d'une carte son et d'un casque ;
- ▶ d'un microphone ;
- ▶ d'un accès Internet haut débit ;
- ▶ d'un système Windows XP ou plus (dans le cas d'un PC) ;
- ▶ d'un système MacOSX (dans le cas d'un mac) ;
- ▶ d'un processeur de 1.5 Ghz ou plus ;
- ▶ d'une mémoire vive (RAM) de 512 Mo ou plus ;
- ▶ d'un navigateur (version récente) : Google chrome ou Mozilla ou Safari ;
- ▶ de logiciels de bureautique (version récente) : tableur de type Excel et traitement de texte de type Word ;

Adobe Reader : pour la consultation de documents au format PDF.

## **Regroupements (option payante)**

Les cours sont complétés par des journées de regroupement sur deux sites : Lyon et Fontenay-sous-Bois. Ces journées vous permettent de rencontrer des enseignants ou des professionnels, d'établir avec eux des méthodes de travail en enseignement à distance, d'exposer les difficultés attendues ou rencontrées.

Les journées de regroupement sont des moments importants de la formation. Elles créent une dynamique de groupe essentielle à la motivation et la réussite de chacun.

L'ouverture d'un site est conditionnée à l'inscription d'au moins 12 personnes.

Nombre de place limité.

3 sessions de 3 jours vous sont proposées.

## Calendrier indicatif des regroupements

	Regroupement 1	Regroupement 2	Regroupement 3
	Apprentissages des fondamentaux des pôles 1 à 4 et méthodologie	Synthèse scientifique, pratique et méthodologique des matières du 1 <sup>er</sup> semestre	Synthèse scientifique, pratique et méthodologique des matières du 2 <sup>e</sup> semestre
Site de Lyon : <b>Université Jean Moulin Lyon 3</b> 15 quai Claude Bernard 69007 Lyon Contacts : Mme M. MEUSNIER M. P. MARCHAND fc3@univ-lyon3.fr	Novembre	Janvier	Mai/Juin
Site de Fontenay-sous-Bois : <b>Lycée Pablo Picasso</b> 2 avenue Pablo Picasso 94120 Fontenay-sous-Bois	Novembre	Janvier	Mai/Juin

**Nota bene pédagogique** : Les étudiants originaires d'autres filières qu'universitaires doivent prendre conscience lorsqu'ils s'inscrivent à l'Université de la nécessité pour un étudiant d'être autonome. La somme de travail personnel à fournir est plus substantielle qu'au lycée ou dans un institut de préparation au BTS. La difficulté de ces nouvelles méthodes d'apprentissage est liée au fait que les enseignants du tutorat "dématérialisé" ("web-tuteurs") ne seront pas là pour vous obliger à travailler mais pour vous fournir le matériel pédagogique que "vous" devrez travailler. À ce titre, les ouvrages dématérialisés fournis tout au long de l'année universitaire par les professeurs de droit, les notaires ou autres professionnels du droit qui participent à la formation devront impérativement être appris et travaillés. Par ailleurs, une bibliothèque numérique est à votre disposition sur la plateforme de l'université Lyon 3 avec des milliers de livres dématérialisés ainsi que des revues juridiques nécessaires à votre apprentissage. Les regroupements donnent accès à de la documentation supplémentaire et à un suivi individualisé.

À supposer que vous n'avez jamais suivi d'enseignement "dématérialisé", il vous est d'autant plus vivement recommandé de vous inscrire aux 3 séances de 3 jours de "regroupements pédagogiques" qui vous donneront de bonnes méthodes de travail et vous accompagneront dans vos travaux de révision avec un suivi "individualisé et personnalisé".

## 4. Évaluations et examens

### Examen terminal

Examen organisé par l'Université Jean Moulin à Lyon. Examen donnant lieu à une épreuve écrite ou orale organisée à la fin du semestre, notée sur 20, affectée d'un coefficient.

Il comprend plusieurs épreuves d'examen réparties sur les deux semestres :

	1 <sup>re</sup> session	2 <sup>e</sup> session (rattrapage)
<b>Semestre 1</b> • Épreuve pôle 1 : Famille et patrimoine – coefficient 15 - Examen écrit durée 4h • Épreuve pôle 2 : Contrats, affaires et sûretés – coefficient 15 - Examen écrit durée 4h	Janvier 2018	Septembre 2018
<b>Semestre 2</b> • Épreuve pôle 3 : Droit immobilier – coefficient 14 - Examen écrit durée 4h • Épreuve pôle 4 : Pratique professionnelle – coefficient 12 - Examen écrit durée 4h • Anglais : QCM (note intégrée au pôle 4) - Examen écrit durée 1h	Jun 2018	
<b>Pour le stage</b> : un livret-rapport de stage (ou, pour les dispensés, un rapport d'activité) et une soutenance affectés d'un coefficient 2 <b>Pour le projet tutoré</b> : un mémoire suivi d'une soutenance affectés d'un coefficient 2 Examen oral durée 20 minutes pour l'ensemble des 2 épreuves. Cet examen oral pourra avoir lieu à Lyon, Paris ou Tours ; l'affectation dans le centre d'oral est fait par l'université et n'est pas au choix de l'étudiant.		

## Projet tutoré

Rédaction d'un mémoire sous la direction d'un tuteur universitaire sur un sujet défini en accord avec ce dernier, contenant une analyse juridique portant sur l'étude et la résolution d'un ou plusieurs cas rencontrés dans l'office notarial ou l'entreprise d'accueil.

Le mémoire est noté sur 20, affecté d'un coefficient 2 et fait l'objet d'une soutenance devant un jury agréé par le CNEPN et l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ce dernier indique une note selon un barème valorisant son expertise sur le stage et le rapport. La note définitive est attribuée par l'Université après réception des différents rapports et comparaison des critères motivés et validés par les examinateurs présents.

## Stage

Stage de trois mois évalué au moyen d'un « livret-rapport de stage » récapitulant les aspects pratiques du programme traité. Il est noté sur 20, affecté d'un coefficient 2 et fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Ce dernier indique une note selon un barème valorisant son expertise sur le stage et le rapport. La note définitive est attribuée par l'Université après réception des différents rapports et comparaison des critères motivés et validés par les examinateurs présents.

Les étudiants bénéficiant d'une dispense de stage devront établir un rapport d'activité qui fera l'objet d'une soutenance dans les mêmes conditions.

## Obtention de la licence

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois, pour l'année d'inscription :

– La moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tutoré et le stage

– La moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage

Les unités stage et projet tutoré sont compensables uniquement entre elles.

La deuxième session est ouverte à tout étudiant n'ayant pas validé une ou plusieurs unités pour cause de note inférieure à 10 ou pour absence.

## 5. Procédure de sélection et d'inscription

### • Formation diplômante (public 1) – 4 étapes indispensables

**La double inscription** à l'Université Jean Moulin Lyon3 et au CNED est obligatoire pour les personnes souhaitant passer l'examen

L'inscription à l'Université permet notamment de bénéficier du statut d'étudiant et des droits qui y sont attachés.

#### Étape 1 : dossier de sélection

Effectuez votre candidature sur le site : <http://fdv-srv.univ-lyon3.fr/licencecnednew/> à partir du 17 mai 2017 et jusqu'au 10 juin 2017 (ne pas oublier d'insérer les pièces demandées en format PDF exclusivement).

Après examen de votre candidature, vous serez averti de la décision de la commission pédagogique compétente, qu'elle soit positive ou négative.

#### Étape 2 : si votre candidature est retenue

Vous recevrez de l'Université un mail vous expliquant comment envoyer à l'Université un dossier d'admission, qu'il conviendra de compléter en ligne et de retourner accompagné des pièces justificatives par voie postale, à l'adresse suivante :

**Université Jean Moulin Lyon 3**  
FC3 Langues | Lettres | Philosophie  
1C, avenue des Frères Lumière  
CS78242  
69372 Lyon cedex 08

#### Étape 3 : inscription administrative à l'Université

L'Université vous retournera le dossier d'admission validé par les services compétents accompagné de votre login et votre mot de passe qui vous permettra de vous inscrire administrativement à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en vous connectant au portail d'inscription de l'Université et de régler les droits universitaires.

#### Étape 4 : inscription administrative au CNED (obligatoire dès validation de votre inscription à l'Université)

Inscription en formation initiale	Inscription en formation continue
<p>À la suite des trois étapes précédentes d'inscription à l'Université :</p> <p>Téléchargez le dossier d'inscription Cned sur <a href="http://www.cned.fr">www.cned.fr</a> et retournez le dûment complété accompagné du règlement et du courrier d'acceptation de la candidature</p> <p><b>avant le 16 octobre 2017</b> au :</p> <p style="text-align: center;">CNED 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 Chasseneuil Futuroscope cedex</p>	<p><input type="checkbox"/> Transmettez le plus tôt possible votre dossier de prise en charge éventuelle de l'OPCA ou organisme de financement au service FC3 Langues   Lettres   Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3.</p> <p><input type="checkbox"/> Lors de l'étape 2, vous recevrez un contrat de formation à compléter et à retourner en même temps que votre dossier d'admission à la FC3 Langues   Lettres   Philosophie. Ce contrat de formation permettra d'établir une convention de formation continue et une facture des frais de formation.</p> <p><input type="checkbox"/> Téléchargez le dossier d'inscription Cned sur <a href="http://www.cned.fr">www.cned.fr</a> et retournez le dûment complété, sans règlement</p> <p><b>avant le 16 octobre 2017</b> au :</p> <p style="text-align: center;">CNED 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 Chasseneuil Futuroscope cedex</p>
<p><b>Pour vous inscrire aux regroupements cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription Cned</b></p>	

**Aucun dossier ne sera traité s'il parvient au Cned ou à l'Université Jean Moulin Lyon 3 au-delà des dates limites d'envoi indiquées (cachet de La Poste faisant foi).**

#### • Formation non diplômante (public 2)

Les personnes ne désirant pas se présenter à l'examen (« Inscrits libres » Cned) **s'inscrivent uniquement au Cned.**

**Procédure d'inscription :** retournez au Cned la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée du règlement de la formation,

**le 16 octobre 2017 au plus tard** (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'inscription par module, veuillez noter qu'une inscription au Pôle 4 est obligatoire en cas d'inscription au Pôle 1, 2 ou 3.

#### Adresses et contacts

Formation individuelle	Formation professionnelle continue
<p><b>Université Jean Moulin Lyon 3</b> FC3 Langues   Lettres   Philosophie - Accueil : 24 rue Salomon Reinach - 69007 LYON Adresse postale : 1C, avenue des Frères Lumière - CS78242 - 69372 LYON Cedex 08 Tél : 04 78 78 70 48 contact : fc3@univ-lyon3.fr</p>	<p><b>Université Jean Moulin Lyon 3</b> FC3 Langues   Lettres   Philosophie Accueil : 24 rue Salomon Reinach - 69007 LYON Adresse postale : 1C, avenue des Frères Lumière - CS78242 - 69372 LYON Cedex 08 Tél : 04 78 78 70 48 contact : fc3@univ-lyon3.fr</p>
<p><b>Cned - Site de Poitiers</b> 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE CEDEX Tél : 05 49 49 94 94 Contact : <a href="http://www.cned.fr">www.cned.fr</a></p>	<p><b>Cned - Site de Poitiers</b> 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE CEDEX Tél : 05 49 49 94 94 Contact : <a href="http://www.cned.fr">www.cned.fr</a></p>
<p><b>CNEPN</b> 35 rue du Général FOY 75008 Paris Tél : 01 43 87 44 07 / Fax : 01 43 87 23 76 Contact : <a href="mailto:monique.deval.cnepn@notaires.fr">monique.deval.cnepn@notaires.fr</a> ou <a href="mailto:camoz.jean-yves@orange.fr">camoz.jean-yves@orange.fr</a></p>	<p><b>CNEPN</b> 35 rue du Général FOY 75008 Paris Tél : 01 43 87 44 07 / Fax : 01 43 87 23 76 Contact : <a href="mailto:monique.deval.cnepn@notaires.fr">monique.deval.cnepn@notaires.fr</a> ou <a href="mailto:camoz.jean-yves@orange.fr">camoz.jean-yves@orange.fr</a></p>

**Attention (pour les femmes mariées), indiquez toujours votre nom de naissance et votre nom d'épouse dans toute correspondance à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et au Cned.**

## 6. Tarifs

	<b>Tarifs</b> formation à distance sous réserve de validation par les conseils d'administration	<b>Droits universitaires</b> à titre indicatif sur la base des tarifs en vigueur en 2016/2017
<b>Formation diplômante</b>		
<b>Formation individuelle</b> Formation complète	2100 €	189,10 €
<b>Formation continue</b> Formation complète	4200 €	189,10 €
Tarif préférentiel <b>redoublant</b>	890 €* par unité en formation individuelle 1050€* par unité en formation continue	189,10 €
<b>Option Regroupements</b>		
3 sessions de 3 jours de regroupements	1200 €	-
2 sessions de 3 jours de regroupements dont le regroupement 1 obligatoire	850€	-
Regroupement 1 uniquement (possibilité proposée aux redoublants uniquement)	450€	-

\* Plafonnement du tarif des unités : Si vous vous inscrivez à plusieurs unités, le montant total que vous devez acquitter (hors droits universitaires) est plafonné à 2100€ en formation individuelle et 4200€ en formation continue.